

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 28 décembre 2009 portant délégations de la responsable de l'entité  
comptabilité de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP**

NOR : DEVT1023374S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'entité comptabilité de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation aux agents du pôle résultats comptables et contrôle de gestion et prévision de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP, désignés ci-dessous :

Mme Danielle Debruyne ;  
Mme Christina Païs ;  
Mme Mylène Afonso ;  
M. Yves Brouxel ;  
Mme Sophie Girard ;  
Mme Véronique Chabot ;  
M. Joël André,

à l'effet de signer en son nom et sans limite de montant les actes relatifs :

- à la validation des fichiers transmis à la Banque de France et à la Banque postale ;
- à l'établissement des ordres d'encaissements.

Article 2

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le responsable de l'entité comptabilité  
de la CCAS de la RATP,*

C. MERCKAERT

*Délégation de la responsable de l'entité comptabilité  
de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP*

Le responsable de l'entité comptabilité de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation aux agents contrôleurs des prestations de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP, désignés ci-dessous :

M. Thierry Jacquemin ;  
Mme Bernadette Péricart ;  
Mme Christine Bistoquet,

à l'effet de signer en son nom et sans limite de montant les actes relatifs :

- à la validation des fichiers transmis à la Banque de France et à la Banque postale ;
- à l'établissement des ordres d'encaissements.

Article 2

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le responsable de l'entité comptabilité  
de la CCAS de la RATP,*

C. MERCKAERT

*Délégation de la responsable de l'entité comptabilité  
de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP*

Le responsable de l'entité comptabilité de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à :

Mme Mickaella Erlich, fondée de pouvoirs de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP et responsable du pôle résultats comptables – contrôle de gestion et prévision de la CCAS de la RATP ;

Mme Arlette Boutonnet, responsable du pôle contrôle des prestations comptables de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

à l'effet de signer en son nom les actes relatifs :

- aux paiements aux organismes tels que CNAM, ACOSS pour un montant maximum de 10 M€ ;
- aux paiements aux assurés ou aux professionnels de santé pour un montant maximum de 0,6 M€ ;
- à la validation des fichiers transmis à la Banque de France et à la Banque postale sans limite de montant ;
- à l'établissement des ordres d'encaissements sans limite de montant.

Article 2

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le responsable de l'entité comptabilité  
de la CCAS de la RATP,*

C. MERCKAERT